

Orientations de la coopération française  
en appui à la gouvernance

# urbaine

2013



Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

La moitié de la population mondiale vit désormais en ville. Une très forte croissance urbaine est prévue pour les deux prochaines décennies, qui proviendra à 95 % des pays en développement sous l'effet conjugué de l'exode rural et de la démographie.

Cette croissance rapide des villes du Sud représente un des défis globaux auxquels l'humanité devra faire face au XXI<sup>e</sup> siècle, avec **des conséquences majeures pour l'équilibre social, économique et environnemental de la planète**. Les villes livreront aussi bataille au changement climatique, tant en adaptation qu'en atténuation. Ainsi, le développement sera demain un enjeu urbain dans les villes devenues le lieu de tous les paradoxes ; des villes qui concentrent les difficultés, mais aussi les espoirs.

Une croissance urbaine incontrôlée engendre un processus de ségrégation sociale et spatiale, rendant d'autant plus aigus les enjeux de lutte contre la pauvreté, l'organisation de l'espace et la préservation de l'environnement. On estime qu'un milliard de personnes dans le monde vivent déjà dans des quartiers précaires ou des bidonvilles dépourvus des services urbains les plus essentiels : eau potable, assainissement, collecte des déchets, énergie, transport. Ces populations défavorisées souffrent d'une précarité foncière, source de tensions et d'insécurité. Elles sont aussi les plus exposées aux risques générés par la dégradation de l'environnement, la pollution des cours d'eau, des nappes phréatiques et de l'air.

Dans le même temps, cette croissance urbaine extensive génère une empreinte écologique majeure, puisque les villes consomment aujourd'hui 70 % de l'énergie mondiale et émettent 70 % des gaz à effet de serre.



Shanghai [Chine] - © Jérôme Duplan



Les villes du Sud constituent ainsi un miroir grossissant des enjeux du développement, en particulier dans la perspective de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Dans le même temps, elles sont **le lieu quotidien** du développement économique et social, du renforcement de la démocratie autour des autorités locales, de la culture et de l'émancipation individuelle. Si elles cristallisent les difficultés, elles portent également en elles des solutions précieuses à travers une nouvelle **gouvernance urbaine**.

Nœud relationnel, la ville est le territoire de coopération entre tous les acteurs publics et privés, permettant de décloisonner les politiques sectorielles et d'articuler les différentes échelles. Elle favorise la création de synergies pour répondre à des enjeux devenus trop complexes pour pouvoir être traités à une seule échelle par un seul acteur.

Inspirée par le concept de gouvernance démocratique, la gouvernance urbaine dépasse les cadres de l'administration et de la gestion urbaines. Elle consiste à adopter des modalités d'action et de prise de décision partenariales autour des autorités locales, associant en particulier les habitants les plus défavorisés. L'expérience montre en effet qu'au-delà des contraintes techniques et financières une participation équilibrée de l'ensemble des acteurs à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques est essentielle pour répondre de manière plus efficace aux besoins du plus grand nombre. À travers ces processus de concertation, les démarches d'aménagement et de développement urbain constituent en outre un exercice d'apprentissage de la gouvernance territoriale et du renforcement des institutions locales, permettant de construire la démocratie « par le bas ».

C'est pour répondre à cet enjeu majeur que nous avons initié en juillet 2007 une réflexion sur la gouvernance urbaine avec l'ensemble des acteurs français impliqués dans la coopération urbaine : l'État, les établissements publics, les collectivités territoriales et associations d'élus, les professionnels, les entreprises et bureaux d'études, les organismes de recherche et de formation et les organisations non gouvernementales.

Fruit de cette réflexion concertée, ces « orientations de la coopération française en matière de gouvernance urbaine » présentent la vision partagée des acteurs français ainsi que les perspectives de coopération dans ce champ. Centrées sur le renforcement des capacités institutionnelles et humaines et sur l'appui aux processus de concertation multi-acteurs, ces orientations stratégiques mettent en lumière l'importance des appuis à apporter dans les domaines de la planification urbaine stratégique, de l'accès aux services essentiels pour tous, de la sécurité foncière, du développement économique, dans une perspective de développement urbain maîtrisé.

Afin de donner vie à ces orientations stratégiques, un Partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT) a été lancé en juin 2011, à Paris, en présence du directeur exécutif d'ONU-Habitat.

Démarche unique, le Partenariat rassemble les acteurs de la coopération urbaine française dans toute leur diversité, pour agir de manière cohérente et coordonnée au plan international, incarnant l'attention particulière portée par la France à l'enjeu planétaire de la construction de villes durables et solidaires.

**Anne-Marie Descôtes,**

*Directrice générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, ministère des Affaires étrangères*

**Jean-Marc Michel,**

*Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature, ministère de l'Égalité des territoires et du Logement - ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie*

**Yves Dauge,**

*Adjoint au maire de Chinon, ancien sénateur d'Indre-et-Loire*

# Le Partenariat français

## pour la ville et les territoires

Le Partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT) a été lancé en juin 2011 à Paris en présence de Joan Clos, directeur exécutif d'ONU-Habitat.

Cette plate-forme multi-acteurs d'échanges et de valorisation de l'expertise urbaine française vise à renforcer la cohérence et l'efficacité de la coopération urbaine de la France.

La multiplicité des acteurs impliqués dans ce champ rend en effet nécessaire une meilleure coordination et complémentarité de leurs appuis, y compris avec ceux d'autres coopérations bi ou multilatérales (notamment ONU-Habitat, l'Union européenne, la Banque mondiale, Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), Cities Alliance). Ce faisant, il s'agit d'inscrire la France dans une dynamique mobilisatrice autour des enjeux et défis soulevés par l'urbanisation, autour des nouvelles ambitions et obligations en matière de développement durable, autour d'une vision commune, et d'inscrire la ville parmi les priorités de son action internationale.

### Une approche partagée

Le PFVT **s'engage à œuvrer en faveur de villes et de territoires plus inclusifs et durables** grâce à :

- **une approche globale des territoires urbains**, inscrivant la planification stratégique dans les objectifs du développement durable, pour une ville compacte et durable (économe en énergie et en consommation d'espace), réductrice de pauvreté (cohésion sociale et accessibilité), diversifiée et mixte (mixité sociale et fonctionnelle) ;
- **une ouverture, à laquelle la France accorde toute son importance, de la politique publique aux interventions du secteur privé**, notamment dans le cadre d'une économie mixte ;
- **un appui à des dispositifs de gouvernance urbaine.**

Ces principes sont portés par la conviction que la ville, c'est à la fois :

- **des territoires** multiples, centraux et périphériques, administrés à différentes échelles, structurés en réseaux de toutes tailles, formant une armature urbaine ;
- **des populations**, dont les plus défavorisées doivent être

les principales bénéficiaires du développement ;

- **des institutions** et des gouvernements locaux avec lesquels il convient de dialoguer et de s'engager sur le long terme ;
- **des organismes de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre** chargés de préparer et de mettre en place les stratégies et les projets ;
- **des dispositifs de gouvernance urbaine ;**
- **des professionnels**, publics et privés.

Fondée sur une connaissance approfondie des contextes locaux et sur la construction de partenariats, l'**offre française** tire sa légitimité politique du dialogue engagé avec ses partenaires. Intégrée, elle rassemble des domaines traités habituellement de façon sectorielle. Le PFVT constitue le support permettant d'en formuler les principes.



Curitiba (Brésil) - © ISTD/Hotton



## Les partenaires

- Le PFVT fédère les acteurs français de la coopération urbaine : l'État, les établissements publics, les collectivités territoriales et associations d'élus, les professionnels, les entreprises et bureaux d'études, les organismes de recherche et de formation et les organisations non gouvernementales.
- Il est coprésidé par Yves Dauge, ancien sénateur, maire adjoint de la ville de Chinon, le ministère des Affaires étrangères (MAE), le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement (METL) et le ministère de l'Écologie du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE).
- Son secrétariat technique est actuellement porté par l'Adetef.

## Les objectifs du PFVT

- **Constituer une plate-forme d'échanges et de capitalisation** sur la ville et les territoires entre acteurs français de la coopération urbaine.
- **Promouvoir des positions communes** pour participer au débat international.
- **Valoriser l'expertise urbaine française** en lien avec l'expertise locale afin de proposer aux partenaires du Sud et émergents des réponses mieux coordonnées et plus intégrées.

## Les activités du PFVT

### Animation de groupes de travail thématiques

Sur la base d'échanges d'expériences, les groupes de travail, ouverts à tous les membres du PFVT, formulent des recommandations pour améliorer les pratiques en matière de coopération urbaine et porter une position commune dans le débat international.

Le PFVT constitue en particulier un lieu de dialogue entre le milieu de la recherche sur la ville et celui de la coopération internationale.

### Participation à des événements internationaux

Le PFVT fédère la participation de ses membres aux événements internationaux afin de renforcer la prise en compte des problématiques urbaines et territoriales dans l'agenda international. On peut citer :

- **le Forum urbain mondial**, organisé par ONU-Habitat ;
- **Africités, sommet des collectivités territoriales africaines**, organisé par Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique (CGLUA).

### Capitalisation et communication

- Site Internet : base documentaire, échanges entre les membres, lettre d'information ;
- Veille documentaire : publications sur les thèmes de la ville et des territoires ;
- Bulletin des acteurs français de la coopération urbaine pour le développement : *Villes en développement*.

## Le fonctionnement du PFVT

Une convention de partenariat précise son fonctionnement et ses modalités de financement. En y adhérant, ses membres s'engagent à développer le programme d'action du partenariat, en participant notamment à ses groupes de travail thématiques ou événementiels.

Ses activités et la mise en œuvre de son programme de travail pluriannuel s'appuient sur un secrétariat technique actuellement hébergé par l'Adetef.

La mise en œuvre du partenariat permettra notamment de **construire un portail commun de l'offre française** en matière de coopération urbaine et de favoriser les collaborations et partenariats entre ses différents acteurs. Elle permettra d'explorer les modalités de financement de « **l'intelligence** » en amont, la conduite de diagnostics, de démarches exploratoires ainsi que la mise en place d'opérations pilotes de démonstration sur le modèle de programmes incitatifs.

# Les enjeux

## Une croissance urbaine d'une ampleur inédite

Les villes connaissent actuellement une phase inédite de leur croissance où se conjuguent urbanisation et croissance démographique. En 2007, la population

urbaine a, pour la première fois, dépassé la population rurale. En 2030, la planète comptera 5 milliards de citoyens, qui représenteront 60 % de la population mondiale (selon ONU-Habitat).

Cette croissance, qui s'accompagne d'une complexité accrue du fonctionnement des villes, y compris sur le

### « LA GOUVERNANCE URBAINE DANS TOUS SES ÉTATS »

Les chercheurs mobilisés dans le cadre du Programme de recherche urbaine pour le développement (PRUD), soutenu par le MAE entre 2001 et 2004, ont mis en avant 6 thèmes de réflexion :

- **gouvernance urbaine, démocratie représentative et démocratie participative ;**
- **éléments de comparaison Amérique latine, Afrique, Asie ;**
- **les relations public/privé, le renouveau de la légitimité de l'État (à partir du cas marocain) ;**
- **décentralisation et gouvernement local : la légitimité à l'échelle territoriale du développement urbain ;**

- **transition urbaine et « métropolisation » (à partir du cas vietnamien) ;**
- **dissidences et récessions urbaines : comment gérer le chaos urbain ?**

Cette réflexion a donné lieu à la publication par le MAEE de l'étude *La gouvernance urbaine dans tous ses états*.

Pour Annik OSMONT (*et alii*, GEMDEV), « La gouvernance urbaine fait débat dans la communauté scientifique. Mot-valise, notion polysémique, concept flou, ce terme fait



Quartiers Urbains d'Addis - Abeba (Éthiopie) - © ISTD



plan culturel, et d'une plus grande internationalisation, aura lieu à 95 % dans le monde en développement. Ces villes, qui connaissent une croissance forte depuis de longues années, abriteront 4 milliards d'habitants, soit près de **80 % des citoyens du monde**.

Les villes du Sud jouent un rôle majeur dans les dynamiques de développement économique, même si leur forte croissance n'a pas toujours été accompagnée de la création d'emplois correspondants comme c'est le cas en Afrique.

pourtant partie, depuis quelques années, de la vulgate dans le domaine de la coopération urbaine. (...)

La gouvernance se réfère en fait à deux registres : celui de la production de conceptions, voire de doctrines, destinées à modeler la réalité urbaine et à bâtir des modèles d'intervention sur la ville, et celui constitué par l'ensemble des pratiques de la gouvernance.

Le groupe de réflexion a retenu deux points essentiels caractérisant la gouvernance urbaine. D'une part, la construction d'une scène de la gouvernance urbaine ; celle-ci révèle une singularité dans les processus, la pluralité des situations et surtout leur complexité. La diversité des cadres d'action nationaux et locaux, combinée à la multiplication des acteurs, brouille les dispositifs de gouvernance qui prévalaient jusqu'alors. Néanmoins, (...) la gouvernance est un système évolutif, dont la caractéristique est de se situer entre injonction libérale et exigence démocratique. Un nombre indéfini d'acteurs participe à un processus qui, par la négociation, vise à la gestion, à l'aménagement ou au développement d'un territoire urbain.

D'autre part, on constate que les termes de gouvernance et de régulation sont devenus presque indissociables. La régulation, quelle qu'elle soit, est admise comme visant à encadrer l'équilibre des relations entre acteurs concernés, reconnus au sein des dispositifs de gouvernance, pour aboutir à des décisions concrètes validées par les parties prenantes. L'objectif étant d'aboutir à des compromis négociés, ceci présuppose l'existence d'un cadre démocratique. Les mécanismes de régulation ainsi identifiés peuvent être vus comme conditions essentielles de la pérennité des dispositifs de gouvernance urbaine.

Ces deux points impliquent que les responsables doivent constamment se poser la question suivante : quels dispositifs de gouvernance pour quels objectifs ? Leur instauration requiert une clarification constante de plusieurs logiques pas toujours faciles à concilier : la logique gestionnaire, la logique sociale, la logique politique. »

C'est en ville que les enjeux du développement se cristallisent, et qu'ils se résoudront, en relation avec leurs espaces proches.

## Les enjeux et défis de l'urbanisation

Les villes, centres privilégiés de culture, de relations sociales et politiques, et de création de richesses, offrent d'incontestables opportunités d'émancipation individuelle. Elles constituent un chantier permanent où s'élaborent des modes de vie innovants, de nouvelles valeurs, de nouveaux codes de sociabilité. Cependant, la plupart d'entre elles connaissent :

- une croissance urbaine mal maîtrisée et un étalement urbain ;
- une extension rapide des quartiers informels et des bidonvilles, où la sécurité de la tenure foncière n'est pas assurée ;
- un accès insuffisant des populations, notamment les plus pauvres, aux services essentiels – en particulier à l'eau potable et à l'assainissement, ce qui accroît les risques sanitaires –, aux transports et à un logement décent ;
- une insécurité alimentaire et la malnutrition ;
- une fragmentation sociale et fonctionnelle accrue de leurs territoires ;
- une fragilisation constante des populations face à la spéculation foncière ;
- des dégradations environnementales liées aux pollutions de toutes sortes ;
- une exposition accrue aux risques naturels, technologiques mais également en matière de sécurité publique, liés notamment à la criminalité et à la violence ;
- la disparition accélérée des spécificités culturelles, du patrimoine matériel et immatériel.

Cette situation a souvent pour résultat d'accroître la **ségrégation sociale et spatiale**, les **risques sanitaires, économiques et l'insécurité**, alors que les instruments institutionnels, financiers et techniques capables d'impulser et d'orienter le développement sont, soit inexistants, soit inadaptés aux enjeux.

À cela s'ajoute la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de lutter contre les changements climatiques et de lier cette problématique globale aux préoccupations locales d'amélioration des conditions de vie.

**Pour un développement durable  
des territoires urbains et  
de leurs populations :  
de la gestion urbaine à une  
gouvernance urbaine démocratique**

L'approche globale des enjeux du développement urbain, qui consiste à mener de front l'amélioration des conditions de vie en ville, la productivité urbaine (amélioration des infrastructures, notamment économiques) et la prise en compte des objectifs tant sociaux, environnementaux et économiques du déve-

loppement durable, revêt une importance particulière dans le contexte de la décentralisation. Celle-ci accroît en effet les responsabilités des collectivités. Cette approche globale est largement partagée par les bailleurs et les acteurs locaux, mais rarement suivie d'effets.

La coopération urbaine française apporte un appui tant aux acteurs en charge de la définition des stratégies et des politiques urbaines qu'au renforcement des cadres institutionnels, administratifs et financiers, pour un financement global de la ville durable, qui en permettent la mise en œuvre.

**LE FINANCEMENT DU  
DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE**

Entre 1997 et 2011, l'Agence française de développement (AFD) a octroyé 6 milliards d'euros pour le développement urbain. Elle appuie le projet urbain de Kisumu au Kenya (prêt de 40 millions d'euros rétrocédé à la municipalité) et la municipalité pour la gestion des déchets, la réhabilitation de bidonvilles, la réalisation d'équipements et de réseaux. Elle finance le projet de tramway sur pneu et le téléphérique urbain de Medellín en Colombie (190 millions d'euros de prêt direct à la ville) dans le cadre du programme d'extension des transports en commun de la ville.

[www.afd.fr](http://www.afd.fr)

Depuis 2006, la France est dotée d'une « Stratégie gouvernance » pour répondre aux multiples défis du développement, du renforcement de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'homme (y compris les droits économiques, sociaux et culturels). Adossée au soutien que la France apporte aux processus de décentralisation et de déconcentration, cette stratégie promeut une gouvernance démocratique définie comme « l'art de gouverner, en articulant la gestion des affaires publiques à différentes échelles de territoires, en régulant les relations au sein de la société et en coordonnant l'intervention des multiples acteurs ».



Métrocâble de Medellín (Colombie) - © Thomas Dworzak/Magnum Photos



## LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE OUAGADOUGOU (BURKINA FASO) ET LE GRAND LYON

Initiée dans les années 1990, cette coopération décentralisée a engagé dans les années 2000 une réflexion sur le développement de la capitale burkinabé (Agenda 21, élaboration du premier plan d'occupation des sols, stratégie sur la mobilité urbaine). Une coopération « en triangle » est aujourd'hui en cours entre différentes collectivités des deux zones métropolitaines, les bailleurs de fonds (Agence française de développement, Union européenne), avec l'appui de l'Agence d'urbanisme de Lyon.

Cette coopération favorise le renforcement des capacités municipales et la réalisation d'infrastructures urbaines stratégiques (voiries, marchés).

[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)  
[www.urbalyon.org](http://www.urbalyon.org)

Ainsi appréhendée, la gouvernance touche les dimensions tant territoriale (du local au global), économique (public, privé ou mixte), que sociétale (expression des besoins et intérêts des usagers par leur participation), environnementale, politique et culturelle. Elle concerne le renforcement des capacités (humaines et institutionnelles), les interactions entre les divers champs (social, économique, politique, administratif...) et les divers territoires, depuis le quartier.

Au niveau local, échelon fondamental de la gouvernance démocratique, la gouvernance apparaît comme une condition pour favoriser un développement durable adapté aux besoins, aux intérêts et aux droits des populations, et tendre vers la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). La Charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale<sup>1</sup> établit que la gouvernance locale démocratique constitue un « processus de décision et de mise en œuvre des politiques publiques qui, autour de gouvernements locaux [...], favorise une participation équilibrée de l'ensemble des acteurs d'un territoire (État, citoyens, société civile, secteur privé), renforce la responsabilité devant les citoyens et la prise en compte des demandes sociales dans la recherche de l'intérêt général ».



Ouagadougou (Burkina Faso), vue d'une rue périphérique - © Christian SOZZI/Agence d'urbanisme de Lyon

1. La Charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale a été préparée en 2008, à l'initiative de la présidence française de l'Union européenne en collaboration avec la Commission. Cette charte, élaborée dans le cadre d'un processus multi-acteurs, a été annexée à la communication « autorités locales : acteurs du développement » de la Commission ; elle a fait l'objet de conclusions du Conseil, le 11 novembre 2008. En cohérence avec le concept de gouvernance démocratique, elle établit des principes et des modalités visant une meilleure efficacité de la coopération en la matière ainsi qu'en matière d'appui à la décentralisation.

**À l'échelle des territoires urbains, la gouvernance urbaine englobe de ce fait l'ensemble des processus de mobilisation et de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions visant à dégager une vision partagée du développement durable de la ville et la réalisation de projets collectivement et démocratiquement négociés.**

Ainsi conçue, la gouvernance urbaine révèle un monde urbain pluraliste et complexe. Les pouvoirs locaux, tout particulièrement lorsqu'ils sont investis d'une légitimité démocratique, ont la responsabilité de trouver un terrain d'entente avec les différents acteurs (État, associations, acteurs économiques et société civile), tout en recevant de l'État les pouvoirs, compétences et moyens nécessaires pour mener cette mission à bien. Cela renvoie aux logiques et aux stratégies des multiples acteurs du développement urbain et les incite à passer des compromis négociés.

Marquée par l'importance des processus de concertation et de participation, la gouvernance urbaine développe des partenariats qui responsabilisent ces acteurs, les amènent à coopérer, les relie autour du niveau de décision politique, favorisant ainsi la définition d'un cadre qui donne du sens à l'action urbaine<sup>2</sup>. S'agissant de la participation des habitants, celle-ci renvoie à la question du droit à la ville et à la reconnaissance de la citoyenneté, elle-même associée à la notion de citadinité<sup>3</sup>.

### L'APPUI À LA GOUVERNANCE URBAINE ET À LA FISCALITÉ LOCALE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Le ministère des Affaires étrangères (MAE) a lancé en 2011 un projet pluriannuel, le Fonds de solidarité prioritaire sur le renforcement de la gouvernance urbaine et de la fiscalité locale en Afrique subsaharienne. D'un montant de 2 millions d'euros, ce projet vise à renforcer les capacités de l'État et des collectivités territoriales en matière de planification urbaine, de mobilisation des ressources locales et de gouvernance financière locale au Togo, au Burkina Faso (Ouagadougou, Koudougou, Fada N'Gourma et Tenkodogo), au Cameroun (Bertoua), au Mali (Bamako), en Mauritanie (Nouakchott) et au Sénégal (Saint-Louis).

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)



Concertation à propos du relogement, quartier El Mina, Nouakchott (Mauritanie) - © Groupe Huit

2. Georges Cavallier, « Introduction à la notion de gouvernance », journée d'étude « Territoires et Sécurité », ENA, 1999.  
3. « La gouvernance urbaine dans tous ses états. Analyses et propositions du groupe de réflexion sur la gouvernance urbaine », rédacteurs Annik Osmont, Charles Goldblum, Jean-François Langumier, Émile Le Bris, Claude de Miras, Clément Musil, ministère des Affaires étrangères, janvier 2008, 67 p. p. 50.



## LA MOBILISATION DE LA FRANCE EN FAVEUR DE L'ACCÈS AUX SERVICES DE BASE POUR TOUS

La France a activement soutenu l'élaboration et l'adoption par le conseil d'administration d'ONU-Habitat, en 2007 et en 2009, des lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous. Premier texte onusien dédié à cette thématique stratégique pour la réalisation des OMD, les lignes directrices visent à accompagner les États et les collectivités locales dans leurs réformes institutionnelles et fournissent des recommandations opérationnelles centrées sur la gouvernance permettant de clarifier les responsabilités des différentes parties prenantes : État, collectivités locales, usagers, prestataires. Lors du 5<sup>e</sup> Forum urbain mondial organisé en mars 2010, ONU-Habitat a confié à la France un rôle de chef de file international pour la mise en œuvre opérationnelle des lignes directrices. Le ministère des Affaires étrangères appuie 5 programmes pilotes nationaux en partenariat avec ONU-Habitat (Sénégal, Burkina Faso, Laos), et l'Institut de la gestion déléguée (Togo, Comores). Veolia Environnement a, pour sa part, appuyé un programme dans la ville d'Aguascalientes au Mexique. Le MAE soutient par ailleurs Cités et gouvernements locaux unis pour l'élaboration du rapport mondial GOLD 3 sur la décentralisation et l'accès aux services de base.

Plus intégrée que la gestion urbaine, la gouvernance urbaine concerne la configuration territoriale du développement urbain (et son évolution), les dispositifs définissant les relations entre les gouvernements locaux, élus ou non, et d'autres formes de pouvoirs locaux, les procédures de contractualisation entre acteurs privés et publics, les mécanismes de la maîtrise d'ouvrage urbain. Elle concerne également les modes de relations entre les différentes échelles territoriales dans les domaines politique, réglementaire, financier, économique, social et culturel. **Apparaissant en amont de la sphère opérationnelle du développement urbain, elle ne peut en être dissociée. Elle constitue le cadre du développement et, comme processus, elle s'adapte aux évolutions continues des modalités et contenus de l'action.**

La France souhaite soutenir les acteurs concernés pour les aider à relever les défis de l'urbanisation, à concevoir et à mettre en œuvre leurs propres politiques et stratégies d'aménagement et de développement urbain durable et de lutte contre la pauvreté.

Ces orientations constituent le socle de l'**offre française en matière de coopération urbaine** qui rassemble des domaines traités habituellement de façon sectorielle. Celle-ci s'appuie sur la mise en œuvre du **Partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT)**, plateforme multi-acteurs d'échanges et de valorisation de l'expertise urbaine française, dont l'objectif principal vise à renforcer l'efficacité de la coopération urbaine française.



Sanitaires précaires, Port-Harcourt (Nigéria) - © IRD/Pérouse de Monclos

# Les principes d'action/les orientations

- Apporter un appui aux partenaires de la France pour les aider à aborder le territoire de manière globale, dans une logique de cohérence des territoires, en tenant compte des réseaux de villes, grandes, moyennes et petites.
- Articuler les différentes échelles, du quartier à l'aire urbaine.
- Aider à la définition des priorités de l'action sur la ville.
- Renforcer la maîtrise d'ouvrage et l'investissement intellectuel dans l'expertise professionnelle et les dispositifs de formation.

L'impact des coopérations urbaines se mesure sur le moyen et le long terme. Fondée sur une vision stratégique des territoires, la coopération française doit favoriser un tel investissement et privilégier l'établissement de partenariats locaux dans la durée.

Les appuis français, coordonnés avec ceux des autres bailleurs, renforcent durablement les capacités des acteurs de la gouvernance urbaine, notamment des acteurs publics, en associant les appuis institutionnels (par exemple aux mécanismes de dialogue multi-acteurs), les actions de formation et les appuis aux réseaux de compétences et d'expertise.

**Apporter un appui institutionnel, dans la sphère des politiques publiques d'aménagement et de développement urbain**

**Appuyer la planification stratégique dans la phase de conception, mais aussi dans celle de réalisation**

La majorité des villes du Sud ne disposent pas de plans de développement urbain réellement efficaces et respectés. Les plans existants, souvent obsolètes, ont rarement fait l'objet d'une appropriation par les acteurs locaux et/ou sont le plus souvent ignorés par les décideurs. L'approche qui combine vision à long terme et actions à court terme, qui articule planification spatiale et investissements, et qui mobilise tous les acteurs concernés, peine à trouver sa voie dans les pays en développement.

Un effort de coopération est donc nécessaire pour allier préparation et mise en œuvre de stratégies urbaines au renforcement de la gouvernance et des capacités locales.



Enfants de Bogota allant à l'école à pied (Colombie) - © IRD/Vincent Gouëset



La coopération française peut aider les villes à préparer et à mettre en œuvre leurs stratégies et politiques de développement et d'aménagement urbains durables. **Ce faisant, elle se propose de donner la priorité à une approche globale et transversale de la ville.** Elle doit également permettre d'affiner la connaissance des contextes locaux (celle de ses partenaires, mais aussi la sienne) et d'apprécier les moyens et marges de manœuvre dont disposent les décideurs et les professionnels locaux, notamment en matière d'outils de planification (juridiques, stratégiques et opérationnels).

Cela renvoie d'abord aux outils qui permettent de comprendre et de connaître la ville – systèmes d'information géographique, télédétection, démarches de cadastre et d'adressage, etc. – ainsi qu'à leur adaptation à leurs contextes locaux.

#### **Appuyer la mise en place de la maîtrise d'ouvrage urbaine**

La France accorde toute son importance à la politique publique et soutient son ouverture aux interventions du secteur privé, dans le cadre contractuel ou, le cas échéant, dans celui d'une économie mixte (cohérence

territoriale et de complémentarité entre politiques publiques et partenariats public-privé). La maîtrise d'ouvrage urbaine est publique dans la mesure où elle est de la responsabilité des élus. Elle peut faire l'objet d'une délégation à des organismes privés dans le cadre de conventions qui prévoient nécessairement les mécanismes d'un contrôle par la maîtrise d'ouvrage principale, qui doit être en capacité de pouvoir l'exercer.

La coopération française doit précisément permettre d'aider les pouvoirs locaux à établir et suivre les politiques publiques et à remplir leur rôle d'animateur, à renforcer leur légitimité et compétences pour assumer et fournir le service public tout en assurant la pérennité financière des actions mises en place, dans une optique de développement urbain durable.

#### **Appuyer l'organisation des finances locales, en vue d'une meilleure collecte des ressources**

Il s'agit d'aider les partenaires de la France à définir des politiques de financement de leurs stratégies urbaines et à les traduire en termes de programmes d'investissement, soutenables budgétairement.



Osogbo (Nigéria) - © Nicolas Teindas

## Développer la formation, la recherche, l'expertise et le partage d'expériences

### Développer des actions de formation en accompagnement des appuis institutionnels

Les appuis institutionnels visant à renforcer durablement les capacités des acteurs locaux, notamment des acteurs publics, seront associés à des **actions de formation et d'appui aux réseaux de compétences et d'expertise**. Les actions de formation toucheront tant les cadres nationaux que les acteurs présents sur le terrain (les acteurs territoriaux, notamment les élus, les agents territoriaux, les gestionnaires des services publics, les responsables des organisations sociales, les intervenants dans la sphère économique). Elles permettront aux partenaires de la France de développer leur propre ingénierie en la matière. La coopération française privilégiera la maîtrise d'ouvrage locale afin que les formations, appliquées et professionnalisantes, soient l'occasion de transferts de compétences ; elle privilégiera également les formations de formateurs et veillera à assurer les relais dans le long terme.

### Encourager la recherche et le renouvellement de l'expertise

La gouvernance urbaine est aussi un objet de recherche dont l'analyse contribue à améliorer les performances dans un domaine en pleine mutation.

La recherche académique et la construction théorique permettront de constituer **un socle pour la formation de nouvelles générations d'experts, du Nord et du Sud** (par des formations depuis le niveau supérieur de la formation initiale et de la spécialisation, qui forme à la fois des formateurs et des professionnels/experts, jusqu'à la formation continue pour les différents niveaux opérationnels). Les démarches d'observation des processus de gouvernance seront encouragées et s'appuieront sur les institutions des partenaires de la France, sur un regard croisé Nord-Sud.

Ces démarches mobiliseront également les centres français à l'étranger sous tutelle du ministère des Affaires étrangères, en incorporant des chercheurs locaux et français autour de programmes faisant l'objet d'un

accord avec les autorités nationales et locales, ainsi qu'avec des institutions et organismes régionaux. Ce faisant, ces centres contribueront à la capitalisation et à l'analyse des pratiques de gouvernance ainsi qu'au renouvellement des méthodes d'observation. De même, des partenariats entre établissements français et leurs homologues seront encouragés.

### Renforcer le partage d'expériences et la coopération décentralisée

La coopération entre autorités locales est un instrument efficace et pertinent pour favoriser l'échange de savoir-faire et l'accompagnement des maîtrises d'ouvrage publiques émergentes. Elle privilégie non seulement l'expérience sectorielle, mais aussi l'approche transversale et globale du développement durable portée par les collectivités territoriales et leurs élus. La coopération décentralisée s'affirme comme un outil spécifique de l'action de la France dans les pratiques de développement urbain durable.

Elle doit, dans le même esprit, être accompagnée du renforcement des échanges entre les acteurs professionnels du développement urbain du Nord et du Sud.



## Les implications

# pour les politiques de développement urbain

L'offre française en matière d'appui à la gouvernance urbaine réunit des domaines traités habituellement de manière sectorielle : la réhabilitation et la valorisation du patrimoine urbain, les politiques foncières, la lutte contre la pauvreté urbaine par l'accès de tous aux services essentiels et à un habitat décent,

le développement économique. Cette offre répond prioritairement aux besoins en matière de planification stratégique, de soutien à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et stratégies urbaines.

### Appuyer les politiques de réhabilitation et de valorisation des centres urbains anciens

La France est l'un des premiers pays à avoir considéré, protégé et mis en valeur son **patrimoine architectural, urbain et paysager**. Ce savoir-faire participe de son influence culturelle alors que le patrimoine suscite un intérêt croissant des États soucieux de gagner une reconnaissance internationale et les avantages économiques (notamment ceux liés au tourisme) que cela implique et d'affirmer une identité dans le contexte de la mondialisation.

Dès lors, il s'agit de promouvoir auprès de ses partenaires une approche permettant la prise en considération du patrimoine dans leurs projets de développement urbain et territorial, favorisant la requalification et la durabilité (requalification des territoires, aménagement et développement urbains durables), réhabilitant la connaissance de l'environnement bâti dans les démarches de planification.

**La coopération française doit aider les acteurs locaux à concevoir et à mener la préservation et la valorisation de leurs centres anciens**, motrices d'une gestion globale des territoires urbains. Les valeurs associées au patrimoine (valeur pour l'histoire, identité urbaine, valeur d'usage, qualité structurante des tracés, etc.) contribuent en effet à porter le développement de la ville ainsi que le développement économique et social des populations.

L'appui de la France dans le cadre de processus de gouvernance propres à ses partenaires peut concerner toute la chaîne des interventions (inventaires, législation, mobilisation de ressources humaines et



Rives du Gange (Inde) - © Jérôme Duplan

financières, appui à la mise en œuvre opérationnelle, capitalisation, etc.). Ce faisant, la coopération française soutient notamment les démarches participatives permettant aux populations concernées d'être les dépositaires des enjeux patrimoniaux attachés à leur cadre de vie.

Il conviendra d'asseoir la pertinence, l'impact et l'efficacité des interventions sur le patrimoine urbain, la « valeur ajoutée culturelle » venant conforter l'efficacité des interventions en termes de développement économique et social. Dans le cadre de l'appui aux **politiques de réhabilitation et de valorisation des centres anciens**, un développement touristique durable doit également être promu.

### LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE DE LUANG PRABANG (LAOS)

À la suite de l'inscription de la ville de Luang Prabang, ancienne capitale royale du Laos, sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1995, une coopération décentralisée sur la conservation et de mise en valeur du patrimoine a été mise en place entre la ville de Chinon, l'UNESCO et le gouvernement de la République démocratique populaire lao, ainsi que le ministère français des Affaires étrangères et le ministère français de la Culture et de la Communication.

Cette coopération a permis l'établissement d'un diagnostic urbain approfondi ainsi que la création

d'une **Maison du patrimoine** qui a produit le premier document légal et opposable constitué par le plan de sauvegarde et de mise en valeur. Elle a apporté un appui au renforcement des capacités en matière patrimoniale, artisanale et prospective sur le développement touristique, ainsi qu'à l'aménagement de 10 villages du secteur sauvegardé.

Ce processus s'est ensuite étendu à l'élaboration d'une stratégie de développement urbain.

La ville de Chinon et la région Centre ont contribué à la création de la municipalité de Luang Prabang dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation du Laos, en concourant notamment au renforcement des capacités administratives, ainsi qu'à des actions de sensibilisation de la population aux thématiques urbaines et environnementales. Enfin, cette coopération a contribué à des projets de coopération dans les domaines de l'hydraulique et de la mise en valeur du patrimoine fluvial du Mékong.

La ville de Chinon et la Région Centre ont contribué à la création de la municipalité de Luang Prabang dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation du Laos, en concourant notamment au renforcement des capacités administratives, ainsi qu'à des actions de sensibilisation de la population aux thématiques urbaines et environnementales. Enfin, cette coopération a contribué à des projets de développement dans les domaines de l'hydraulique et de la mise en valeur du patrimoine fluvial du Mékong.



À Luang Prabang (Laos), rue de la ville montrant l'habitat traditionnel - © IRD/Jean-Pierre Montoroï



## Appuyer la réforme du droit foncier et les politiques foncières

Dans la plupart des villes des pays en développement, l'occupation des sols se réalise dans une grande insécurité juridique. Celle-ci constitue un lourd handicap, tant pour la vie économique que pour la vie démocratique. Dans ces villes, la protection que confère le droit de propriété du sol ne bénéficie souvent qu'à une petite minorité de la population, et la plupart des mutations foncières se réalisent en marge de la loi, aux risques et périls des parties. **Une forte demande de sécurisation des droits des occupants sur leurs terres s'exprime partout**, et une évolution du droit foncier avec la prise en compte des pratiques « coutumières » semble nécessaire pour assurer sécurité et transparence, dans un contexte où les concurrences pour la maîtrise des sols s'exacerbent.

Les tentatives de réforme ont été nombreuses, mobilisant parfois d'importantes aides internationales. Cependant, elles sont trop souvent restées prisonnières de principes issus du droit colonial, qui ont fait de l'accès à la propriété le privilège d'une minorité.

## LES POLITIQUES FONCIÈRES

Les politiques foncières ont pour objectif de réguler les formes souvent concurrentes d'utilisation des sols et de leurs ressources, leurs modes d'accès et de transmission. Cet enjeu est particulièrement sensible dans la relation urbain/périurbain/rural. Expression des choix d'organisation socio-économique et politique des gouvernements, les politiques foncières constituent un enjeu central de la gouvernance, car elles sont situées à la croisée de l'histoire, de l'économie (lutte contre la pauvreté, performances agricoles, sécurité alimentaire, accès aux services essentiels), du droit, des enjeux environnementaux et des pratiques socioculturelles (fondement identitaire, citoyenneté).

Dans le contexte de croissance sans précédent des villes, la capacité de ces dernières à répondre à la demande de terrains et de logements sera décisive pour la compétitivité des territoires et leur « efficacité » en matière de développement économique et social. Le défi que posent les politiques du logement doit aussi se lire au regard des politiques agricoles et de sécurité alimentaire : construire la ville, nourrir ses habitants est un double défi. Face aux conflits entre les usages et les acteurs, les contradictions entre droits positifs, coutumiers et religieux, souvent sources de discorde, les politiques foncières doivent se fonder sur un dialogue territorial, un équilibre entre les droits et les responsabilités des acteurs, et tenir compte des pratiques historiques et des droits locaux évolutifs, dans une vision à long terme.



Fès (Maroc) - © Jérôme Duplan

## LE COMITÉ « FONCIER ET DÉVELOPPEMENT »

Créé en 1996, le comité technique « foncier et développement » est un groupe de réflexion réunissant experts, chercheurs et acteurs français impliqués dans la coopération en appui aux politiques foncières. Ce comité pilote, depuis 2006, sous l'égide de l'Agence française de développement (AFD) et du MAE, et avec l'appui du Groupe de recherches et d'échanges technologiques (GRET), le projet mobilisateur « Appui à l'élaboration des politiques foncières ».

Cela a permis :

- la rédaction du livre blanc des acteurs français de la coopération : Gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud ;
- la création du portail francophone « foncier et développement » : [www.foncier-developpement.org](http://www.foncier-developpement.org) ;
- l'appui à la production de connaissances nouvelles par le soutien de projets de recherche associant des chercheurs français et étrangers ;
- une collaboration avec le Groupe interministériel sur la sécurité alimentaire (GISA) pour l'élaboration d'une note de positionnement française relative aux appropriations de terres à grande échelle et à l'investissement agricole responsable ;
- l'organisation d'un atelier international d'échanges sur la gestion foncière à l'échelle communale en Afrique de l'Ouest et à Madagascar ;
- une veille relative aux politiques foncières et l'accompagnement de processus de réforme ;
- l'organisation d'une conférence-débat à l'AFD sur les avancées, les enjeux et les défis à relever pour faire de la question foncière le levier d'un développement durable en Afrique.

Les problèmes rencontrés étant communs à de nombreux pays, au moins au sein d'une même région, la France propose de soutenir les initiatives menées à l'échelle supranationale et multilatérale, notamment par ONU-Habitat.

Il est également utile de prendre en compte l'expérience historique des pays développés, où la sécurisation de la tenure n'est jamais passée ni par la réalisation de cadastres, ni par des procédures administratives, mais seulement par des réformes législatives et judiciaires d'application générale.

La reconnaissance des droits de propriété ou d'usage, individuels ou collectifs sur le sol ne doit évidemment pas conduire à faire l'impasse sur la régulation des usages concurrents du sol et des droits afférents.



Le marché de Kisumu (Kenya) - © G. Josse/AFD



Cette régulation passe par une réflexion sur l'évolution des systèmes d'administration des droits fonciers avec le renforcement des structures devant conduire à une meilleure gouvernance. Un des acquis des dernières années est d'avoir souligné l'importance de la négociation entre les acteurs dans l'élaboration de cette gouvernance à toutes les échelles territoriales.

L'élaboration des politiques foncières nécessite un débat, du niveau local au niveau national, seul en mesure de construire un consensus à long terme permettant le respect des législations et règlements et une reconnaissance partagée des droits. Ces politiques constituent l'une des sources les plus constantes d'apprentissage de la gouvernance, tant les questions de droit, de financement, de technique et d'accès au marché sont liées.

Elles nécessitent de concilier des objectifs économiques, politiques et sociaux contradictoires, des intérêts publics et des intérêts privés. Elles visent en priorité l'intégration, notamment par la lutte contre les évictions, et contribuent également à lutter contre l'étalement urbain coûteux pour les habitants et destructeur pour l'environnement. Il s'agit non seulement de sécuriser l'accès à la terre pour les investisseurs potentiels, mais aussi de dépasser la gestion foncière coutumière et de répondre aux nécessités de l'aménagement public supracommunautaire qui incombe aux collectivités locales.

La coopération française appuie tant l'évolution des législations et réglementations que l'évolution des systèmes d'administration des droits fonciers dans les pays qui veulent s'engager dans des réformes. Elle vise également à renforcer l'accès à l'information et à favoriser les échanges d'expérience pour l'élaboration des politiques foncières.

Il s'agit enfin de contribuer à **renforcer les capacités des acteurs publics, des gouvernements locaux et des organisations d'habitants** à l'élaboration des diagnostics et propositions, ainsi qu'à participer à la gouvernance foncière. La coopération française apporte également appuis et expertise opérationnels dans la mise en œuvre de ces politiques.



## LES ATELIERS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE URBAINE DE CERGY

Ce réseau international de professionnels, d'universitaires et de décideurs en matière d'aménagement urbain a aidé la municipalité de Rennes et son partenaire, la municipalité de Diyarbakir, en Turquie, à explorer des scénarios alternatifs au renouvellement urbain classique et au relogement des habitants du quartier illégal consolidé de Ben U Sen.

[www.ateliers.org](http://www.ateliers.org)

**Lutter contre la pauvreté urbaine : appuyer l'accès aux services essentiels et à un habitat décent**

« La gouvernance démocratique locale, la décentralisation [et la gouvernance urbaine] constituent un cadre propice pour lutter contre la pauvreté et les inégalités, atteindre les OMD [Objectifs du millénaire pour le développement] et le respect des droits de l'homme (y compris les droits économiques, sociaux et culturels)<sup>4</sup>. »

L'urbanisation rapide, le manque d'emplois urbains décents et les insuffisances de la planification et de la gestion des villes comptent parmi les facteurs de l'urbanisation de la pauvreté. La croissance urbaine est potentiellement positive si elle est accompagnée par un développement économique suffisant pour générer les emplois et les revenus espérés, et apporter une sécurité alimentaire. À défaut, les villes sont de plus en plus divisées entre quartiers sous-équipés et quartiers résidentiels. Fractures sociales et spatiales s'y renforcent mutuellement. Un aspect non monétaire de la pauvreté concerne la difficulté d'accès aux terrains, aux services essentiels et aux logements. Cette « pauvreté humaine », telle que la caractérise le Pro-

gramme des Nations unies pour le développement (PNUD), se reflète dans la « bidonvilisation » d'un grand nombre d'agglomérations.

**Appuyer la délivrance des services essentiels, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'eau potable, de l'assainissement et de la collecte des déchets**

Il importe que ces services correspondent aux habitudes culturelles et aux capacités techniques et financières de la population ; mais aussi qu'ils s'appuient sur les politiques nationales sectorielles.

Leur délivrance et leur gestion résultent d'une coopération, d'une coproduction impliquant l'État, les collectivités locales, la population, les services publics et le secteur privé, sachant que les pouvoirs publics tirent largement leur légitimité de leur capacité à assurer ces services à l'ensemble de la population. Leur mise en œuvre nécessite des organisations *ad hoc*, tant par leur structure que par la culture, les habitudes, la formation et l'expérience de leurs membres (capacités de dialogue et de coopération favorisées par l'échange d'expériences), et dotées de ressources financières adaptées.



Ordures à Koumassi (Côte d'Ivoire) - © IRD

4. Charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale.



Leur délivrance implique des actions à trois niveaux complémentaires :

- **sur le plan politique, et notamment de la reconnaissance internationale de principes fondamentaux pour l'accès aux services essentiels**, les lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous ont été adoptées par le conseil d'administration d'ONU-Habitat en 2007 et en 2009. Elles ont vocation à aider les autorités nationales et locales à mettre en œuvre des réformes favorisant l'accès de tous à ces services et sont pleinement complémentaires avec les orientations de la France en matière de gouvernance démocratique locale. Il convient désormais de contribuer à leur dissémination, notamment au sein de du réseau de coopération français, d'apporter un appui aux gouvernements dans leur mise en œuvre, en y associant leurs autorités locales, la société civile et le secteur privé et en veillant à gérer leur impact sur l'environnement ;

- **sur le plan financier**, la coopération française vise à compléter les ressources locales en apportant non seulement des capitaux dans les secteurs stratégiques, mais également de l'expertise sous la forme d'ingénierie financière.

Elle peut accompagner les arbitrages entre le financement par le contribuable, l'utilisateur, l'emprunt et la solidarité internationale, au bénéfice des populations pauvres et défavorisées ;

- **sur le plan de la gouvernance**, la délivrance des services essentiels permet d'initier une évolution du fonctionnement des institutions, assorti d'un effet d'apprentissage. Le potentiel de progrès dans leur gestion est important, notamment pour l'approvisionnement en énergie et en eau et dans les transports publics. Dans ces domaines, la coopération française doit pouvoir, au-delà de la promotion de bonnes pratiques, jouer dans la durée un rôle clé pour développer les capacités municipales et de l'ensemble des acteurs impliqués, pour rationaliser la fourniture et améliorer l'efficacité urbaine.



Centre urbain au Vietnam - © ISTED/Rengifo

### LE SCHÉMA DIRECTEUR INTÉGRÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PROVINCE DE BINH DUONG (VIETNAM)

Les équipes d'Artélia, en partenariat avec AREP Ville, ont élaboré un schéma directeur de cette province (1,5 million d'habitants), autour d'une stratégie de développement durable et d'adaptation au changement climatique. Ce schéma couvre les grandes problématiques de l'aménagement urbain : transports et mobilité, énergie et climat, gestion intégrée de la ressource en eau, gestion et valorisation des déchets dans une logique d'écologie historique.

[www.arteliagroup.com](http://www.arteliagroup.com)

### Aider les populations pauvres à mieux se loger

Le droit à un habitat digne fait partie des droits économiques et sociaux reconnus et constitue un secteur privilégié pour la coopération française. Les politiques de l'habitat et de logement social visent à assurer par une aide publique un habitat digne à chacun, notamment aux populations les plus défavorisées. Elles sont nécessairement partenariales et reposent sur une coproduction de l'habitat impliquant :

- une volonté politique nationale que la coopération française peut contribuer à faire émerger ou à renforcer ;
- des autorités publiques préparées et des populations associées à leur conception.

Mieux loger les populations les plus défavorisées nécessite de les aider à accéder plus facilement aux terrains et aux financements indispensables à la construction d'un habitat décent. Dans ce cadre, la coopération française appuie les approches de ses partenaires permettant de traiter la question de l'habitat à l'échelle des agglomérations, tant dans les centres urbains que dans les quartiers nouveaux.

#### L'ACTION DU GRET (ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DU DÉVELOPPEMENT) EN FAVEUR DES QUARTIERS PRÉCAIRES AU MAROC

De 2009 à 2011, l'ONG française GRET a mené une étude d'évaluation et d'impact du Programme d'appui à la résorption de l'habitat insalubre et des bidonvilles (Parhib), touchant plus de 300 000 personnes dans cinq villes du Maroc.

[www.gret.org](http://www.gret.org)

### Nourrir les villes et lutter contre la malnutrition

Il s'agit de soutenir la production, la transformation et la commercialisation des produits agroalimentaires créatrices de revenus.

#### Appuyer les politiques de développement économique des villes

Les responsables locaux interviennent de plus en plus dans la sphère économique. En plus de leurs missions initiales, ils ont un rôle important à jouer pour faire en sorte que les acteurs économiques, privés ou publics, puissent agir au mieux en faveur du développement économique.

L'interaction de ces responsables avec ceux intervenant dans la sphère du développement économique, de la formation professionnelle, de l'université et de la recherche est aujourd'hui déterminante. Face à la mondialisation de l'économie, les responsables locaux ont aujourd'hui en effet tout intérêt à faciliter le développement de systèmes productifs locaux, de pôles d'excellence ou de compétitivité ou toute autre forme d'action de planification stratégique et d'aménagement permettant à l'économie de se développer (renforcer l'attractivité urbaine, favoriser l'implantation des activités économiques, etc.).



Population des favelas (Brésil) - © UNESCO/Robinson



Dans le domaine de l'économie, les villes sont naturellement en interaction avec le territoire qui les entoure, ainsi qu'avec d'autres villes proches ou éloignées, grandes ou moyennes. Ces relations, profitables au développement de l'ensemble des territoires, sont à encourager et à organiser. Les élus locaux ont la responsabilité de favoriser ce type de coopération. Dans ce cadre, la coopération française s'attache à **renforcer les capacités de ses partenaires** intéressés par cette approche. Elle favorisera notamment les coopérations avec les pôles de compétitivité et d'excellence français et fera la promotion de la coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises agissant dans ce domaine.

### Promouvoir une gouvernance au service d'un développement urbain durable

Les enjeux de la ville doivent recevoir une approche différenciée suivant les zones (pays émergents ou moins avancés, pourtour méditerranéen) qui s'inscrive dans une stratégie de développement durable, respectueuse de l'environnement, maîtrisant l'occupation des sols et les émissions de gaz à effet de serre, avec des politiques d'adaptation aux changements climatiques, et qui offre aux habitants un cadre social et économique intégrateur. Cette stratégie s'inscrit dans le soutien apporté par la

France aux processus de décentralisation et de mise en responsabilité des autorités locales élues.

Pour en savoir plus sur le Partenariat français pour la ville et les territoires, vous pouvez contacter :

#### **Le secrétariat technique du PFVT**

Adetef

+ 33 (0)1 53 18 24 34

[contact.pfvt@adetef.finances.gouv.fr](mailto:contact.pfvt@adetef.finances.gouv.fr)

#### **Le ministère des Affaires étrangères**

Direction générale de la mondialisation,  
du développement et des partenariats  
Direction du développement et des biens  
publics mondiaux

Sous-direction de la gouvernance  
démocratique

+33 (0)1 43 17 64 45



Bangkok (Thaïlande) - © IRD

Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats  
Direction du développement et des biens publics mondiaux  
Sous-direction de la gouvernance démocratique



Cette brochure est imprimée sur du papier certifié

bureaudecréation

IRD/Jean-Jacques Lemasson

## La Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du ministère des Affaires étrangères

Les missions du ministère des Affaires étrangères (MAE) sont :

- la synthèse et la mise en perspective de l'information sur l'évolution de la conjoncture internationale ainsi que la préparation des décisions de politique étrangère des autorités françaises ;
- la conception de la politique extérieure de la France ;
- la coordination des relations internationales de la France ;
- la protection des intérêts français à l'étranger et l'assistance aux ressortissants français hors du territoire.

La Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM), créée en avril 2009 dans le cadre de la réorganisation du MAE, permet à la diplomatie française de mieux anticiper, identifier et répondre aux défis de la mondialisation.

Confronté à des enjeux globaux qui ont un impact direct sur la vie de nos concitoyens, ainsi qu'à une multiplication des acteurs, le MAE entend mettre ainsi l'accent sur le nécessaire traitement de ces enjeux planétaires, convaincu que chacune des grandes questions économiques, culturelles et sociétales appelle une action collective avec davantage d'ouverture et de partenariats, d'anticipation, de coordination interministérielle, de réactivité, d'interdisciplinarité et une approche résolument européenne



Direction de la communication et de la presse

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

© MAE/DCP

Photo couverture : Arrivée sur La Paz par la route de El Alto, en Bolivie. © IRD/Jean-Jacques Lemasson  
Photo récurrente : © Fotolia/Galline